

- COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire nomme une secrétaire de séance : Madame Isabelle DE MAURAIGE.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, Isabelle DE MAURAIGE, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, Virginie STEPHAN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS : Néant

Après l'intervention de Mme REMY, Directrice des finances de Châlons Agglo sur la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h55 et donne quelques informations diverses :

- Chemin du barrage : fermeture prévue le 28 décembre 2020
- Vérification des extincteurs : rendez-vous avec Dan'Incendie qui propose une offre à 150€/an au lieu de 300€ environ avec SICLI
- Horaires de bus SITAC : les horaires de l'après-midi ont changé depuis l'année dernière. Problème relevé par les familles concernant le bus de 18h20 qui ne va pas jusque Saint-Gibrien alors que des élèves en ont besoin pour rentrer lorsqu'ils quittent tard. Suite au courrier envoyé par la mairie, Chalons Agglo a répondu et propose d'échanger les bus de 18h20 et de 18h50. Cependant peut-être que des personnes sont également concernées par le bus de 18h50, il convient de voir combien de personnes l'empruntent régulièrement. Colette ROSTAN se charge de contacter la SITAC.
- Tarif cantine différencié Fagnières/St Gibrien : un rendez-vous a eu lieu avec la mairie de Fagnières au sujet des différences de prix, en effet les élèves de Saint-Gibrien sont considérés comme « extérieurs » alors que c'est l'école de regroupement. Cela représenterait une dépense annuelle de 2000€ pour la commune de Fagnières s'ils acceptaient l'alignement des tarifs.
- Dates des prochains conseils : 15/01 – 19/02 – 26/03 – 23/04 – 26/05 – 25/06
- Colis de fin d'année : livraison OK. La distribution a été réfléchiée en 3 zones distinctes et répartie par groupe de conseillers.

DELIBERATION D2020/47 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION

Avis de la commune quant à l'avenir des procédés utilisés

Suite à la réunion du syndicat qui a eu lieu le 6 novembre 2020, Patrice DEBART, conseiller municipal représentant la commune présente le compte-rendu de la réunion.

Nous avons reçu les hypothèses de traitement futur des larves de moustique avec les coûts associés selon les formules. L'objectif du syndicat est d'avoir au moins 55 000€ de budget annuel.

Actuellement, il y a une part fixe par commune et une part par habitant pour un traitement par hélicoptère. Le traitement par granulés semble plus écologique et efficace car il a une rémanence plus longue.

Avec le calcul annuel par hectare, les petites communes semblent payer plus les frais de fonctionnement par rapport aux grosses communes.

Après présentation de chaque hypothèse dont certaines sont inenvisageables car le coût serait trop important, Patrice Debart propose que l'hypothèse 1 soit retenue par la commune qui consiste en une part fixe de 707.65€ et une part de 2.35€ / habitant.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/48 – MAINTENANCE DES RADARS PEDAGOGIQUES SUR LA RD3

Le contrat de maintenance signé lors de l'achat des 2 radars pédagogiques de la RD3 à la société Elan Cité arrive à son terme des 2 années. Il convient donc de se positionner quant à la reconduction de ce dernier.

Monsieur le Maire a reçu une proposition commerciale de 179€ HT / an et par radar, le prix initialement annoncé était de 249€ HT par radar. La durée du contrat est de 2 ans.

Cette maintenance consiste en la réparation pièce et main d'œuvre retour-usine, la mise à jour des logiciels d'exploitation, l'assistance à l'installation des logiciels, l'assistance à l'utilisation prioritaire et le traitement prioritaire des réparations.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/49 – ARRET DE CAR SCOLAIRE : essai dans la Rue du Jolibois Constitution d'un groupe d'étude

Suite aux remarques faisant état de l'insécurité de l'arrêt de car scolaire Rue de Fagnières, la commune avait demandé à la SITAC d'étudier la possibilité de le déplacer Rue du Jolibois.

Après essai de la SITAC de circuler Rue du jolibois, un compte-rendu a été rédigé et les difficultés techniques liées à l'emplacement de l'arrêt de car scolaire dans cette rue semblent évidentes.

Monsieur le Maire demande aux élus présents si la commune souhaite garder l'hypothèse d'un déplacement de l'arrêt de car scolaire dans la Rue du Jolibois, ce que les élus refusent à l'unanimité.

Vote : Pour : / Contre : 15 Abstention : /

Le projet de déplacement de l'arrêt de car Rue du Jolibois est donc définitivement abandonné.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/50 – ARRET DE CAR SCOLAIRE : essai dans la rue des Cytises Constitution d'un groupe d'étude

Dans le cadre des remarques concernant le manque de sécurité à l'arrêt de bus Rue de Fagnières, l'essai dans la Rue du Jolibois a été définitivement stoppé par la délibération D2020/49 du 11 décembre 2020.

La Rue des Cytises ayant été évoquée comme une potentielle alternative au déplacement de l'arrêt de cars scolaires, la SITAC a été saisie afin de tester le circuit pour en appréhender les contraintes.

La SITAC a rendu son rapport qui fait état de quelques difficultés mais l'endroit envisagé n'est pas impossible.

Après discussion sur la constitution d'un groupe de travail qui étudierait plus en détail ce transfert et devant le manque de candidat disponible pour aller observer les bus à différents moments de la journée, Monsieur le Maire demande s'il est opportun de continuer d'envisager l'arrêt Rue des Cytises.

Vote : Pour : 1 Contre : 2 Abstention : 12

L'essai de déplacement de l'arrêt de cars scolaires Rue des Cytises est définitivement abandonné.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION D2020/51 – ARRET DE CAR SCOLAIRE Rue de Fagnières
Amélioration de la sécurité - Constitution d'un groupe d'étude**

Après avoir acté l'arrêt des essais pour le déplacement de l'arrêt de bus dans la Rue du Jolibois et la Rue des Cytises, Monsieur le Maire propose d'envisager une amélioration de l'arrêt de bus existant Rue de Fagnières. Plusieurs pistes sont à envisager et propose de constituer un groupe d'étude afin d'appréhender les contraintes et les points forts, ce qu'il faut modifier ou garder de cet arrêt de bus.

Les volontaires pour le groupe d'étude sont : Isabelle DE MAURAIGE, Guillaume STEVENS, Rudy VARGA, Serge LEROY, Guy HAQUELLE et Colette ROSTAN. Guy HAQUELLE est volontaire pour piloter ce groupe d'étude.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Un rapport de leur travail est demandé pour le 1er avril 2021.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/52 – 8 mai 2021 : projet de fête du village

Monsieur le Maire explique aux conseillers présents que le 8 mai sera LA fête du village. Il est demandé aujourd'hui d'acter un concept avec ses grandes lignes, les détails seront peaufinés par la Commission Fête et Cérémonie par la suite.

Fabienne Lozano cite les pistes déjà envisagées :

- Destiné aux gens du village
- Cérémonie du 8 mai
- Marche avec une messe en parallèle (à confirmer)
- Le midi chacun apporterait son pique-nique, une buvette serait tenue par le FC ST GIBRIEN MATOUGUES, les associations ont d'ailleurs été contactées afin de se joindre à l'organisation de cette fête.
- Des ateliers seraient organisés l'après-midi (rallye ? Participation libre ?)
- Une personnalité pourrait être présente pour le lancement des festivités.

Réunion de la commission prévue le 7/01/2021.

L'organisation de cette journée demande encore à s'affiner en commission mais Monsieur le Maire demande aux conseillers présents si, dans l'idée, ils sont d'accord pour cette fête du village ?

Vote : Pour : 13 Contre : / Abstention : 2

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/53 – PROJET DE TERRAIN MULTISPORT SUR L'ACTUEL TERRAIN DE TENNIS**Constitution d'un groupe d'étude**

Monsieur le Maire explique que la commune a eu l'opportunité de récupérer des buts de foot inutilisés par la Ville de Châlons, la récupération de panneaux de baskets est en étude.

Il a donc envisagé de créer un terrain multisport sur le terrain de tennis actuel. Avant de prendre une décision définitive, il propose qu'un essai soit fait du 15/06 au 15/07 et un sondage auprès de la population viendrait clore cet essai. Un terrain multisport neuf coûte environ 60 000€, cette solution proposée serait à moindre coût.

Après débat, notamment sur les nuisances sonores futures que cela pourrait engendrer pour le voisinage direct, sur la contrainte d'enlever/remettre le matériel selon le sport pratiqué, sur le fait que l'aménagement autour du château d'eau a été repensé afin de limiter l'impact sur les riverains alors que là on créerait une nuisance certaine, mais aussi que la principale association concernée qui est le Tennis Club n'ait pas été consultée, les conseillers passent au vote avec :

Vote : Pour : 4 Contre : 6 Abstention : 5

Le projet de terrain multisport sur le terrain de tennis est donc abandonné.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/54 – RETRAIT DES 2 PANNEAUX STOP AU CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que le retrait des panneaux STOP au croisement Grande Rue / Rue du Stade / Rue de Fagnières avait été évoqué lors de la réunion publique et il souhaiterait désormais que cela soit acté.

Vote : Pour : 14 Contre : / Abstention : 1

Les 2 panneaux STOP seront donc enlevés avec une échéance du 2 mai 2021. Il faudra également effacer les marquages au sol.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/55 – RACCORDEMENT GRANDE RUE-RUE DU STADE**Mise en place d'un cédez le passage**

Après le retrait des panneaux STOP au croisement Grande Rue / Rue du Stade, Monsieur le Maire propose de créer un Cédez le passage Rue du Stade.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Le Cédez le passage sera donc installé avec une échéance du 2 mai 2021.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/56 – GRANDE RUE
Création de marquage de places de stationnement

Dans l'optique de créer des obstacles naturels pour réduire la vitesse dans le village, il a été évoqué le marquage de places de stationnement sur la voirie de la Grande Rue.

La commission travaux devra étudier combien de places sont nécessaires et les riverains devront être consultés afin de prendre en compte les potentielles contraintes de chacun.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

L'échéance est fixée au 2 mai 2021 pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/57 – ETUDE DE LA CREATION D'UN ESPACE JEUNES
DANS L'« ANCIENNE MAIRIE »

Monsieur le Maire rappelle que le local concerné est actuellement occupé par l'ALC et qu'il leur a demandé de le libérer pour le 1er avril 2021. En effet, l'association bénéficie déjà d'autres espaces mis à disposition par la mairie. Il explique qu'il a eu des remarques de jeunes de 15/25 ans sur le fait qu'il n'y avait rien pour eux dans la commune. Il a donc pensé à la possibilité de transformer ce local utilisé par l'ALC en local pour les jeunes.

Cependant une étude de faisabilité et de responsabilité sont à faire, il convient donc de désigner un groupe d'étude pour être sûr que le projet est envisageable.

Les volontaires pour faire l'étude sont : Patrick QUINQUENEL, Fabienne LOZANO, Colette ROSTAN, Axel BARDIN et Virginie STEPHAN. Patrick QUINQUENEL sera en charge de piloter ce groupe d'étude.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

L'échéance est fixée au 1^{er} avril 2021 pour la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/58 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que suite au retrait d'un permis de construire pour lequel la taxe d'aménagement avait été perçue par la commune, la Trésorerie a procédé au remboursement de la somme versée par les pétitionnaires. Il convient désormais de rembourser l'indu à la Direction Générale des Finances Publiques.

La commune doit pour cela faire un mandat au 10226 mais le budget primitif 2020 ne comporte pas les crédits nécessaires.

Une décision modificative doit donc être établie, elle va se définir ainsi :

Crédits à ouvrir :

Dépenses d'investissement chapitre 10, article 10226: +2 174€€

Crédits à réduire :

Dépenses d'investissement chapitre 21 article 2128: - 2 174€

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2020/59 – IMPASSE DES FORSYTHIAS
Procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public

Après démarche auprès du cadastre pour transférer l'Impasse des Forsythias du domaine privé au domaine public de la commune, nous avons reçu l'information que la voie en question n'avait jamais été rétrocédée. Or le propriétaire a fait faillite, la société n'existe plus.

Après consultation de l'Amicale des Maires de la Marne, il s'avère qu'il faut enclencher une procédure de « transfert d'office de voirie privée dans le domaine public » qui passe par une enquête publique.

Monsieur le Maire propose donc aux élus de l'autoriser à enclencher cette procédure et à contacter un commissaire enquêteur pour lancer l'enquête publique.

Vote : Pour : 15 Contre : / Abstention : /

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de sécurisation routière – Des demandes de devis vont être faites.
Seule l'entreprise Colas a été sollicitée pour le moment.
Les travaux envisagés seraient la pose de bordures sur la RD3, le carrefour Rue du Stade/Grande rue (pose de bordures), un plateau surélevé Rue de Fagnières, des coussins berlinois sont également à l'étude Rue du Stade.
La commission travaux doit se réunir en janvier. Elle doit également étudier l'éventuel passage en zone 30.
- Aménagement du cimetière – agrandissement de l'espace cinéraire
3 entreprises ont été consultées pour un columbarium, des cavurnes et un totem pour le jardin du souvenir.
- Certains élus souhaiteraient une plus grande information sur l'état des finances de la commune, Colette ROSTAN répond que la commission finances se réunira également en janvier.
- Inquiétude des propriétaires de chats suite à l'article paru dans la dernière lettre du village. Ils craignent que leur chat soit saisi. Il est difficile d'attacher son chat chez soi.
- Questionnement sur les détritiques à côté du cimetière entreposés par les agents communaux : cela pourrait attirer le dépôt vert sauvage.
Peut-être que l'achat d'un véhicule communal serait à envisager ?

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance à 22h08.